



Logistique Sports et Loisirs – Site de Saint Vulbas

Allée des Peupliers – 01150 ST VULBAS - TEL : 04 74 46 24 00 – FAX : 04 74 46 24 04

Saint Vulbas, le 20 décembre 2019

Compte rendu du CSE du 18 décembre 2019

Président : Frédéric Grassart (Directeur des opérations logistiques) assisté de Rodolphe Dugast(RRH) et de Jérôme Fourniguet Legendre (DEX).

Membres élus titulaires présents : Alain Jouan, Magali Czorlich, Gregory Chiarot, Sylvain De Nicola, Sandra Lorenzi, Aurélien Delorme, Hervé barrois, Elodie Martin, Virginie Gonneau,

Membres élus suppléants présents : Nicolas Lazzaro

La séance est ouverte à 9h30.

1. Validation du compte rendu du novembre 2019.

Le compte rendu a été validé par l'ensemble des membres présents.

2. Marche de la société.

Activité de réception :

Activité de réception du mois de Novembre à -11% en UM, (tous sites confondus).

Le cumul 2019 tous sites confondus est à +3%.

Comme le mois précédent, les réductions de volume de réception sont liées aux actions de réduction des stocks de la centrale.

Ces actions permettant de réaliser la même activité d'expédition avec un niveau de stock mieux maîtrisé.

Étiquettes de lignes	2018		Total 2018	2019			Total 2019	Total général	MCL18/MCL19	STV18/STV19	IV18/STV+PDA1	Tout Site
	MCL	STV		MCL	PDA	STV						
Somme de Total In-STV (UM)	31 492	3 891 131	3 922 623	48 658	890 090	3 055 570	3 994 318	7 916 941	55%	-21%	1%	2%
Somme de Total In-STV (UVC)	31 492	4 388 547	4 420 039	48 658	890 090	3 789 537	4 728 285	9 148 324	55%	-14%	6%	7%
10												
Somme de Total In-STV (UM)	33 299	2 107 371	2 140 670	42 648	434 219	1 382 422	1 859 289	3 999 959	28%	-34%	-15%	-13%
Somme de Total In-STV (UVC)	33 299	2 472 202	2 505 501	42 648	434 219	1 568 787	2 045 654	4 551 155	28%	-37%	-20%	-18%
11												
Somme de Total In-STV (UM)	30 461	1 617 551	1 648 012	42 064	509 929	916 660	1 468 653	3 116 665	38%	-43%	-13%	-11%
Somme de Total In-STV (UVC)	30 461	2 012 491	2 042 952	42 064	509 929	1 210 246	1 762 239	3 805 191	38%	-40%	-16%	-14%
Total Somme de Total In-STV (UM)	398 995	34 338 401	34 737 396	406 937	8 294 735	26 967 730	35 669 402	70 406 798	2%	-21%	2%	3%
Total Somme de Total In-STV (UVC)	398 995	42 727 977	43 126 972	406 937	8 469 613	34 076 851	42 953 401	86 080 373	2%	-20%	-1%	0%



Logistique Sports et Loisirs – Site de Saint Vulbas

Allée des Peupliers – 01150 ST VULBAS - TEL : 04 74 46 24 00 – FAX : 04 74 46 24 04

Activité de préparation :

Activité de préparation du mois de Novembre à -9% en UM, (tous sites confondus).

Si on ajoute les 250.000 pièces préparées par anticipation l'activité 2019 et équivalente à celle de 2018.

Le cumul 2019 tous sites confondus est à +12%, toujours soutenue en lien avec l'activité des magasins.

Étiquettes de lignes	2018		Total 2018	2019			Total 2019	Total général				
	MCL	STV		MCL	PDA	STV			MCL18/MCL19	STV18/STV19	STV18/STV+PDA19	Tout Site
Somme de Total Out-STV (UM)	29 092	3 319 615	3 348 707	42 018	1 019 868	2 892 156	3 954 042	7 302 749	44%	-13%	17%	18%
Somme de Total Out-STV(UVC)	29 092	3 902 392	3 931 484	42 018	1 019 868	3 492 183	4 554 069	8 485 553	44%	-11%	15%	16%
10												
Somme de Total Out-STV (UM)	40 667	3 552 309	3 592 976	27 221	592 526	2 200 122	2 819 869	6 412 845	-33%	-38%	-22%	-22%
Somme de Total Out-STV(UVC)	40 667	4 197 724	4 238 391	27 221	592 526	2 682 036	3 301 783	7 540 174	-33%	-36%	-23%	-22%
11												
Somme de Total Out-STV (UM)	33 066	2 690 146	2 723 212	36 350	651 092	1 783 788	2 471 230	5 194 442	10%	-34%	-11%	-9%
Somme de Total Out-STV(UVC)	33 066	3 014 845	3 047 911	36 350	651 092	2 058 394	2 745 836	5 793 747	10%	-32%	-11%	-10%
Total Somme de Total Out-STV (UM)	369 764	31 390 471	31 760 235	394 876	7 921 985	27 357 518	35 674 379	67 434 614	7%	-13%	11%	12%
Total Somme de Total Out-STV(UVC)	369 764	39 976 244	40 346 008	394 876	7 935 066	35 475 979	43 805 921	84 151 929	7%	-11%	8%	9%

→ LSL St Vulbas récupérera en 2020 un million de pièces de XPO Pont D'Ain.

→ Des embauches CDD et CDI viennent renforcer les effectifs sur cette fin d'année.

→ Une croissance de notre coopérative encore à + de 9% pour la troisième année consécutive.

3. Présentation du Règlement Intérieur suite aux remarques du CSE de Novembre.

Les membres du CSE donnent un avis favorable aux modifications du règlement intérieur.

10 pour, 0 contre, aucune abstention.

→ Les membres demandent que les éléments prescrits soient retirés des dossiers des personnels.

4. Accord Egalité Hommes/Femmes.

L'accord présenté en séance est annexé à ce compte rendu.

Deux modifications remarquables :

5. Rentrée scolaire

Par ailleurs, le jour de la rentrée scolaire de leurs enfants, les salariés concernés pourront bénéficier d'un aménagement d'horaires ou d'une absence autorisée d'une heure pour accompagner leurs enfants de la maternelle à l'entrée en sixième. Cet aménagement devra être établi en concertation avec le responsable hiérarchique du salarié.



Logistique Sports et Loisirs – Site de Saint Vulbas

Allée des Peupliers – 01150 ST VULBAS - TEL : 04 74 46 24 00 – FAX : 04 74 46 24 04

2. Places de parking spécifiques lors de la grossesse

Au minimum, deux places de parking réservées aux femmes enceintes sont créées pour leur véhicule. Une place de parking se situera dans l'enceinte de l'entreprise et la deuxième sera positionnée proche de l'entrée du site, sur un des emplacements actuel du parking extérieur. Dans le cas où il y aurait d'autres besoins, les salariées devront en faire la demande au service des Ressources Humaines.

Les membres du CSE donnent un avis favorable à l'accord égalité Homme/femme présenté.
10 pour, 0 contre, aucune abstention.

Le nouvel accord a été signé par la délégation syndicale CFDT, représentative et majoritaire LSL.

5. Visite du site de Machecoul.

Le CSE, Président et membres s'accordent sur le fait qu'il est nécessaire de rencontrer les salariés de LSL Machecoul au minimum une fois par an.

Pour 2020, un voyage sera organisé pour les membres qui ne se sont jamais rendu sur ce site.
Deux dates probables : 28 février et 6 mars.

La décision de la date et de la délégation sera prise lors de la réunion plénière de janvier 2020.

6. Nouvel affichage CSE et règles affichage libre.

D'un commun accord avec la Direction, les affichages techniques CSE seront intégrés sur le tableau RH. Un petit tableau sera mis près de la pointeuse cellule 1 afin que le CSE puisse communiquer sur des événements à venir.

Le tableau historique sera donc retiré, permettant ainsi de dégager la vitre du réfectoire.

Le président rappelle que les affichages libres doivent avant leurs appositions être validés par lui. Tout affichage mis sans son accord sera retiré.



Logistique Sports et Loisirs – Site de Saint Vulbas

Allée des Peupliers – 01150 ST VULBAS - TEL : 04 74 46 24 00 – FAX : 04 74 46 24 04

7. Consultation sur les orientations stratégiques relatives au plan de développement des compétences.

La Direction présentera lors du CSE de Janvier le bilan des formations réalisées lors de l'année 2019 et les orientations stratégiques relatives au Pla de développement des compétences.

Pour information, de la mi-Janvier à la mi-avril des sessions de formation pour l'ensemble des collaborateurs de LSL seront organisées en rapport avec le texte législatif suivant :

Article R4227-39 du code du travail

Créé par Décret n°2008-244 du 7 mars 2008 - art. (V)

La consigne de sécurité incendie prévoit des essais et visites périodiques du matériel et des exercices au cours desquels les travailleurs apprennent à reconnaître les caractéristiques du signal sonore d'alarme générale, à se servir des moyens de premier secours et à exécuter les diverses manœuvres nécessaires. Ces exercices et essais périodiques ont lieu au moins tous les six mois. Leur date et les observations auxquelles ils peuvent avoir donné lieu sont consignées sur un registre tenu à la disposition de l'inspection du travail.

Elles seront animées par Vincent MOREL-FOURRIER et auront pour thèmes « la sécurité au poste de travail » ET « Sécurité-Incendie ». Des formations spécifiques se dérouleront aussi pour les chargés d'évacuation en cas d'incendie. Le contenu des formations sera présenté lors du prochain CSE.

La Direction indique aussi qu'elle étudie l'arrêt du passage d'un CACES pour les chariots de préparation et la mise en place d'une formation spécifique pour la délivrance d'une autorisation de conduite.

Le projet définitif sera présenté lors du prochain CSE.

La formation CACES 5 et la formation nacelle ne sont pas concernées par cette étude.

→ Le secrétaire indique que ce point de l'ordre du jour doit permettre la mise en place d'une véritable GPEC (gestion prévisionnelle des emplois et compétences). Tel est l'esprit de cette modification récente par le législateur de ce point obligatoire à valider par le CSE. Les membres du CSE indiquent qu'il est impératif de permettre la promotion interne puisque parmi les ressources humaines, des salariés ont ou auront avec une formation adéquate les compétences requises à une véritable montée en compétence (changement de catégorie ; ex : ouvrier à employer ou ouvrier à agent de maîtrise). Cela permettra une meilleure implication et une reconnaissance du professionnalisme.

Que disent les textes législatifs (source travail-emploi.gouv.fr) :



Logistique Sports et Loisirs – Site de Saint Vulbas

Allée des Peupliers – 01150 ST VULBAS - TEL : 04 74 46 24 00 – FAX : 04 74 46 24 04

À compter du 1^{er} janvier 2019 le plan de développement des compétences remplace le plan de formation. Il permet aux salariés de suivre des actions de formation à l'initiative de leur employeur, par opposition aux formations qu'ils peuvent suivre de leur propre initiative grâce à leur compte personnel de formation.

L'employeur a deux obligations en matière de formation professionnelle : l'adaptation au poste de travail et le maintien dans l'emploi des salariés ; il peut également proposer des actions qui participent au développement des compétences (article L 6321-1 du code du travail).

L'employeur a aussi une obligation de formation générale à la sécurité (art. L 4121- et L. 4121-2 du code du travail).

Le plan de développement des compétences recense l'ensemble des actions de formation mises en place par l'employeur pour ses salariés, dont certaines sont obligatoires en application d'une convention internationale ou de dispositions légales et réglementaires (article L 6321-2 du code du travail).

La notion d'action de formation est simplifiée, avec une nouvelle définition : l'action de formation est un parcours pédagogique permettant d'atteindre un objectif professionnel.

Il est désormais possible de réaliser des formations en situation de travail (FEST), en plus des formations en présentiel ou en tout ou partie à distance.

Plan de développement des compétences : information et consultation du comité social et économique

Dans les entreprises d'au moins 50 salariés, le comité social et économique (CSE) est consulté sur les orientations stratégiques de l'entreprise, notamment en matière de formation professionnelle. Cette consultation porte chaque année sur les orientations de la formation professionnelle dans l'entreprise et sur le plan de développement des compétences (article L 2312-24 du code du travail).

Par ailleurs, le CSE est consulté sur la situation économique et financière de l'entreprise ainsi que sur la politique sociale de l'entreprise, les conditions de travail et l'emploi.

Une base de données économiques et sociales rassemble l'ensemble des informations nécessaires aux consultations et informations récurrentes qu'il incombe à l'employeur de respecter.

Ces éléments d'information sont transmis de manière récurrente au comité par mise à disposition dans la base de données. Cette mise à disposition actualisée vaut communication des rapports et informations au comité.

Les informations suivantes (cf. articles R 2312-8 et R 2312-9 du code du travail) sont requises dans la base de données économiques et sociales, à la rubrique dédiée à la formation professionnelle (investissements en formation, publics concernés) :

- les orientations de la formation professionnelle dans l'entreprise telles qu'elles résultent de la consultation prévue à l'article L. 2312-24 ;
- le résultat éventuel des négociations prévues à l'article L. 2241-6 ;
- le bilan des actions comprises dans le plan de formation de l'entreprise pour l'année antérieure et pour l'année en cours comportant la liste des actions de formation, des bilans de compétences et des validations des acquis de l'expérience réalisés, rapportés aux effectifs concernés répartis par catégorie socioprofessionnelle et par sexe ;
- les informations, pour l'année antérieure et l'année en cours, relatives aux congés individuels de formation, aux congés de bilan de compétences, aux congés de validation des acquis de l'expérience et aux congés pour enseignement accordés ; notamment leur objet, leur durée et leur coût, aux conditions dans lesquelles ces congés ont été accordés ou reportés ainsi qu'aux résultats obtenus ;
- le nombre des salariés bénéficiaires de l'abondement mentionné au dernier alinéa du II de l'article L. 6315-1 ainsi que les sommes versées à ce titre ;
- le nombre des salariés bénéficiaires de l'entretien professionnel mentionné au I de l'article L. 6315-1.
- Le bilan, pour l'année antérieure et l'année en cours, des conditions de mise en œuvre des contrats d'alternance : les emplois occupés pendant et à l'issue de leur action ou de leur période de professionnalisation ; les effectifs intéressés par âge, sexe et niveau initial de formation ; les résultats obtenus en fin d'action ou de période de professionnalisation ainsi que les conditions d'appréciation et de validation.
- Le bilan de la mise en œuvre du compte personnel de formation.



Logistique Sports et Loisirs – Site de Saint Vulbas

Allée des Peupliers – 01150 ST VULBAS - TEL : 04 74 46 24 00 – FAX : 04 74 46 24 04

8. Vote sur validation des comptes du CSE par le cabinet d'expertise comptable « SCOP-CE ».

Le coût de l'expertise comptable sera le même que pour les comptes 2018. C'est-à-dire 1575€ TTC tout en sachant que nous ne sommes pas soumis à la TVA.

Les membres s'expriment sur la reconduite de cette expertise et de son tarif :
10 pour, 0 contre, 0 abstention

9. Point Billetterie et remplacement de Magali lors de son absence pour maternité,

Date - Mois	Type activité	Somme de montant total	Somme de Nombre de place
avr.	Bowling	216,00 €	54
	Cinéchèque	105,00 €	21
	LDM	198,50 €	0
	Madeleine Bijou	195,70 €	0
	Parfum	1 935,00 €	0
	Total pour avr.		2 650,20 €
mai	Bigallet	135,38 €	0
	Bowling	104,00 €	26
	Cinéchèque	30,00 €	4
	OL	320,00 €	4
Total pour mai		589,38 €	34
juin	Bowling	32,00 €	8
	Cinéchèque	122,50 €	27
	Parfum	2 145,00 €	0
	Touropark	64,00 €	4
Total pour juin		2 363,50 €	39
juil.	Bowling	68,00 €	17
	Cinéchèque	115,00 €	23
	Ilot Kids	156,50 €	23
	Madeleine Bijou	244,40 €	0
	Procalys	430,40 €	0
	Touropark	240,00 €	15
	Total pour juil.		1 254,30 €
août	Bowling	64,00 €	16
	Cinéchèque	145,00 €	29
	Ilot Kids	215,00 €	30
	Touropark	80,00 €	5



Logistique Sports et Loisirs – Site de Saint Vulbas

Allée des Peupliers – 01150 ST VULBAS - TEL : 04 74 46 24 00 – FAX : 04 74 46 24 04

Total pour août		504,00 €	80
sept.	Bowling	92,00 €	23
	Cinéchèque	50,00 €	10
	Madeleine Bijou	357,70 €	0
	Parfum	1 772,00 €	0
Total pour sept.		2 271,70 €	33
oct.	Cinéchèque	80,00 €	16
	Ilot Kids	21,50 €	3
	Parfum	325,00 €	0
Total pour oct.		426,50 €	19
nov.		212,00 €	0
	Bowling	40,00 €	10
	Champagne	1 906,25 €	0
	Cinéchèque	175,00 €	35
	Ilot Kids	16,50 €	3
	LDM	410,10 €	0
	Parfum	1 308,00 €	0
Total pour nov.		4 067,85 €	48
déc.	Bowling	80,00 €	20
	Cinéchèque	120,00 €	24
	Parfum	1 443,00 €	0
Total pour déc.		1 643,00 €	44
		10 653,68 €	329
Total pour		10 653,68 €	329
Total général		26 424,11 €	779

Magali sera absente une bonne partie de l'année 2020. Coumba se présente pour la remplacer en tant que titulaire et trésorière adjointe.

Les membres présents valident ce remplacement.

Magali fera le tuilage de Coumba en janvier. Coumba pourra ainsi reprendre rapidement les missions et le rôle de ce mandat.



Logistique Sports et Loisirs – Site de Saint Vulbas

Allée des Peupliers – 01150 ST VULBAS - TEL : 04 74 46 24 00 – FAX : 04 74 46 24 04

10. Bilan Arbre de Noël 2019,

Les membres s'accordent pour dire que le lieu était plus adapté et plus convivial avec de très bonnes animations pour les enfants.

37 salariés ont participé contre 29 en 2018.

Le CSE augmentera encore lors de la prochaine soirée, la qualité de la prestation en collaboration avec notre Direction et le restaurant Les Halles, qui a été ravi de nous recevoir.

Nous remettrons également une tombola avec les gratifiés que le CSE obtient avec les commandes CSE.

→ **Challenge 2020** : 50 salariés et une photo de groupe.

Bilan financier :

<i>OES</i>		
REPAS NOEL MFC 12p*45		540
REPAS NOEL		4550,05
SOIREE		600
SPECTACLE		566
BALLOTINS		463,98
PARTICIPATION SALARIALE	960	
PANIER PÈRE NOEL		39,9
	960	6759,93
TOTAL		5799,93
<i>FONCTIONNEMENT</i>		
REPAS ELUS 7p (11p+5psoirée)		315
papillottes + chocolats		95,48
sachet Noel enfants		143,88
TOTAL		554,36
TOTAL OES + FONCTIONNEMENT		6354,29
PARTICIPATION ENTREPRISE		700



Logistique Sports et Loisirs – Site de Saint Vulbas

Allée des Peupliers – 01150 ST VULBAS - TEL : 04 74 46 24 00 – FAX : 04 74 46 24 04

11. Comité de Groupe, nouveau secrétaire et date de la réunion annuelle plénière,

Lors de la réunion du 12 novembre 2019, le comité de groupe a redéfini le périmètre et le nom de notre groupe :

- Nous devenons coopérative Intersport France au lieu de Groupe Intersport France.
- Black Store intègre la Coopérative Intersport France.

Un nouveau secrétaire a été nommé (Jérôme GALTEAU de MFC) afin de permettre la tenue de la réunion plénière du 25 février 2020.

Suite aux élections professionnelles qui ont eu lieu sur les différentes entités de la Coopérative, une nouvelle nomination des membres aura lieu en 2020 avec la répartition suivante :

- 2 membres CFDT pour LSL
- 2 membres CGT pour MFC
- 2 membres collège cadre pour le siège social à Longjumeau

12. Date de la réunion annuelle LSL.

Le président nous communiquera la date et les modalités dès qu'il les aura définis.

Il réfléchit à deux options. Soit en plusieurs réunions comme lors de la présentation de la nouvelle implantation soit sous la forme d'une réunion avec l'ensemble du personnel sous le format habituel.

13. Interrogations des salariés.

Réponses sur le document spécifique annexé à ce compte rendu.

La séance est levée à 14h30.

Le Secrétaire
Alain JOUAN

Le Président
Frédéric GRASSART